

REGLEMENT INTERIEUR EN VIGUEUR EN 2026

1 - DROIT D'ACCÈS AUX ÉTANGS

- Tout pêcheur doit posséder sa carte de pêche **avec photo obligatoire.**
- La détention de la carte de l'Association autorise la pêche à 3 lignes maximum. Seul est autorisé à pêcher le ou la titulaire de la carte et, en sa présence, un enfant de moins de 12 ans ou sa ou son conjoint(e) sauf pêche à la truite sans dépasser un total de 3 lignes.
- Pour obtenir une carte personnelle, les enfants de 10 à 14 ans devront présenter une attestation signée des parents, les autorisant à pêcher.
Lors de la remise de la carte, le pêcheur attestera avoir pris connaissance du règlement et s'engagera à le respecter.

2 - OUVERTURE DES ÉTANGS

Les dates d'ouverture et de fermeture figurent au verso.

L'Association se réserve le droit de fermeture, notamment à la suite des empoissonnements ou niveau d'eau trop bas.

La pêche à la carpe la nuit uniquement dans le nouvel étang sera autorisée aux dates figurant au verso.

En dehors de ces dates, le camping et la pêche de nuit sont interdits.

3 - NUITS A LA CARPE

Nous demandons aux participants de pêcher devant leur poste pour participer aux nuits dans de bonnes conditions.

Pêche en diagonale interdite. Montage des tentes 17 h 00 jusqu'à 11 h 00 le lendemain.

Sans dépasser le milieu de l'étang

4 - TAILLE DU POISSON ET MÉTHODE DE PÊCHE

La taille réglementaire du brochet et du sandre est de 60 cm. Tout brochet ou sandre n'atteignant pas cette taille sera remis à l'eau avec précaution. 1 seul brochet ou sandre par journée de pêche sans dépasser 4 pour l'année.

La pêche au lancer à la cuillère et tous leurres artificiels sont interdits.

Seule la pêche au brochet au vif ou poisson mort est autorisée, les carpes, « Amours Blancs » et Esturgeons de toutes tailles seront remis à l'eau. **Tapis et épuisettes spécifiques obligatoires pour la pêche à la carpe. Pêche en diagonale interdite.**

La pêche aux écrevisses est autorisée sur présentation de la carte annuelle, ou à la journée sans dépasser 3 balances.

5 - PRESCRIPTIONS DIVERSES

Les carapistes doivent pêcher devant leur poste.

Dans l'intérêt de tous, les pêcheurs et leurs invités sont priés de :

- Ne pas abandonner, sur la berge ou de jeter à l'eau, des détritiques (boîtes vides, bouteilles, papiers, etc.)
- Rempoter les verres (bouteilles, pots etc.) et déchets.
- Se placer sur la berge de façon à ne gêner aucun autre pêcheur
- Ne pas pêcher du pont
- Ne pas accéder aux étangs avec un véhicule à moteur, quel qu'il soit
- D'user avec extrême modération, d'appareils à reproduction de sons (transistors, etc.)
- Les pêcheurs accompagnés de leur chien devront le maintenir attaché

Lors des ouvertures notamment, pour préserver les pêches à venir, sachez vous satisfaire de pêches raisonnables.

Il est également rappelé que la loi n'autorise pas la pêche ayant pour but de rempoissonner un autre étang, Les contrevenants s'exposent à des poursuites notamment lors du transport du poisson.

Respect de l'environnement :

Des arbres et arbustes ont été plantés autour de l'étang, veuillez à ce qu'ils ne soient pas abîmés. Il est également demandé de ne pas abîmer les berges, et de ne pas encombrer le chemin.

6 - SURVEILLANCE DES ÉTANGS

Les membres du Bureau ont tout pouvoir de vérification auprès des pêcheurs. Tout pêcheur pris en infraction pourra se voir interdit de carte pour non-respect du règlement.

7 - CONTRÔLE ET AMENDES

Les mesures de contrôle à l'étang seront renforcées, Veuillez présenter votre carte lors de chaque contrôle à l'étang.

ASSOCIATION DE PÊCHE DE CHAMBRY

INFORMATIONS 2026

TARIF DES CARTES

Cartes à la journée : 5 € (du 7 juin au 05 décembre 2026) inclus.

Cartes à l'année : 33 € pour les + 16 ans et 23 € pour les - 16 ans

Les membres du bureau passeront régulièrement aux étangs pour délivrer les cartes.

Ils ont tout pouvoir de vérification auprès des pêcheurs.

Tout pêcheur pris en infraction pourra se voir interdit de carte pour non-respect du règlement.

Soyez sympa, nous ne sommes que des bénévoles.

DATES D'OUVERTURE

➤ Ouverture le **dimanche 08 mars 2026 à 8 H 00** sauf brochet

➤ Ouverture le **dimanche 12 avril 2026 à 8 H 00** pour le brochet (1 seul par journée de pêche sans dépasser 4 pour l'année)

⇒ Carte à la journée du **7 juin 2026** au **05 décembre 2026**

DATES DE FERMETURE

➤ Fermeture le **05 décembre 2026**

DATES DES MANIFESTATIONS

Ces dates seront susceptibles d'être modifiées ou annulées.

CARPES

Les carpes et esturgeons sont remis systématiquement à l'eau.

Nous maintenons les nuits à la carpe au grand étang uniquement. Pour les non-sociétaires, forfait à 15 € pour le week-end.

➤ 23 mai et 24 juin 2026

➤ 11 et 12 juillet 2026

➤ 08 et 09 août 2026

Montage des tentes du samedi 17 h 00 au dimanche 11 h 00.

TRUITES

Le dimanche 31 mai 2026

PECHE EN MER

Le dimanche 20 septembre 2026

EMPOISSONNEMENT

Pour les deux étangs, nous avons remis 250 kgs de gardons, 100 kgs de tanches, 10 brochets pour 28 kg, 6 carpes pour 24 kg et 3 esturgeons pour 13 kg le 17 décembre 2025.